

BRUXELLES

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt:
Bruxelles X
P 302402



PB-PP|B-01148
BELGIE(N)-BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS
N°287 – MARS/AVRIL 2017

EN MOUVEMENTS

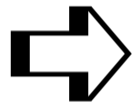


QUEL ESPACE PUBLIC ?

DERRIÈRE LES LIEUX COMMUNS

Que peuvent nous dire les espaces publics bruxellois des visions politiques dominantes d'aujourd'hui et de l'état de notre démocratie? Comment sont-ils façonnés, pour qui et à quelles fins? Que nous disent ces territoires des problèmes politiques auxquels ils sont parfois sommés de répondre? C'est à ces questions que s'attelle ce numéro, en toute modestie, à travers quelques lieux emblématiques de la ville.

MOHAMED BENZAOUIA, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES ET THYL SADOW



En 1962, le penseur allemand Jürgen Habermas publie une thèse sur l'émergence d'une sphère publique bourgeoise dans l'Angleterre du 18^e siècle. Lors de sa traduction en français, 16 ans plus tard, le terme allemand « Öffentlichkeit » du titre original, qui désigne la publicité au sens de « rendre public », n'est pas traduit de la sorte car la notion en français renvoie au sens commercial. C'est un terme entre-temps popularisé par les urbanistes et architectes qui sera utilisé par le traducteur : « L'espace public »¹.

Habermas décrit dans sa thèse comment l'urbanisation naissante coïncide avec la mise en tension de la sphère publique, jusque-là contrôlée par l'État. Des réunions ont lieu dans les salons et les cafés, où les bourgeois font usage de la raison pour critiquer le pouvoir étatique. Ces discussions et les débats politiques qui y ont lieu seront ensuite relayés par les médias naissants de l'époque. Cette sphère publique, valorisée comme le gage d'une bonne démocratie, n'en repose pas moins sur l'éviction de la plupart des membres de la société, à commencer par les femmes et les personnes issues des milieux populaires.

La notion même d'espace public signe le début d'une relation complexe entre ce terme symbolique, au singulier, et son pluriel, les espaces publics qui désignent l'ensemble des lieux physiques (publics ou privés) dans lesquels le public circule. Alors que l'espace public et l'espace domestique voient leurs frontières brouillées par l'apparition des médias de masse et d'internet, les espaces publics, eux, sont de plus en plus dominés par le monde marchand et le prisme sécuritaire. Mais dans les deux cas, il s'agit d'espaces de confrontation pouvant donner naissance à des pensées critiques.

QUE MET-ON À LA PLACE ?

Les espaces publics sont souvent envisagés comme étant des « lieux de rencontre », où l'on peut mettre en pratique le « vivre ensemble ». Ils

font de leur apparence policée la condition d'accessibilité à tous. Ils ne sont pourtant pas à l'abri – au mieux – de provoquer une cohabitation polie ou – au pire – d'opposer les « entre-soi » et les intérêts divergents.

La place est un des lieux les plus caractéristiques des espaces publics car elle multiplie les fonctions concrètes et symboliques : du marché à l'espace de jeu, de l'implantation de monuments aux rassemblements de contestation sociale.

Récemment, la place de la Duchesse de Brabant, à Molenbeek, a été rénovée dans le cadre d'un contrat de quartier. Ce processus a fait émerger des contradictions d'intérêts entre différents groupes d'habitants et de commerçants. Rappelons qu'il s'agit d'un quartier populaire où est installée depuis plus de 40 ans une population d'origine immigrée. Depuis se sont installés d'autres habitants, dont un premier groupe arrivé récemment, composé de personnes plutôt de classe moyenne et diplômées. Ces dernières défendent un espace public dégagé, et surtout sans voiture.

Ce qui n'est pas le cas d'autres habitants et commerçants qui veulent avoir leurs places de parking, et plus particulièrement deux épiciers qui ont besoin de garer leur camionnette pour décharger les fruits et légumes achetés au marché matinal.

Le premier groupe, bien investi dans le processus du contrat de quartier, y a défendu ardemment sa vision d'une place dénuée de voitures et d'un espace de convivialité. Les autres habitants et commerçants se sont organisés en fin de processus autour d'une pétition et de multiples pressions sur la commune pour faire entendre leurs intérêts.

Ce rapport de force a permis à quelques habitants et commerçants d'arracher un emplacement pour leur voiture ou camionnette. Une tension persiste encore aujourd'hui.

Cet exemple, choisi parmi d'autres, montre que derrière les espaces d'une apparence



KATE MILIE, BANC PUBLIC, ATELIERS URBAINS 2014

convivialité se cachent toujours des rapports de force et des intérêts différents. Tout comme l'espace public national ne se limite pas à l'espace médiatique, l'espace public local ne se limite pas aux dispositifs de participation politique mis en place par les institutions.

TOURISTE ENDOGÈNE

La Ville de Bruxelles annonce que son piétonnier redonnerait au citoyen la possibilité de se réapproprier l'espace public. Mais pour que l'espace soit public, il faut que celui-ci soit accessible à tous et non discriminant. Ici, la primauté de la fonction marchande sur les autres ne remplit pas les conditions pour que cela soit réellement un espace public. Si l'accessibilité du lieu peut être rencontrée (pour l'instant ce n'est pas gagné), le principe de non-discrimination, lui, est évacué. Car cet espace public est pris « dans un processus de privatisation de fait, puisqu'il devient de moins en moins accessible à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, sont dépourvus des moyens d'en faire un usage autre que celui prescrit : celui d'une galerie marchande à ciel ouvert »².

Certes, les boulevards centraux ont toujours eu une vocation marchande et leur création sous influence Haussmannienne visait déjà à rendre



ISABELLE MARCHAL

la ville plus spectaculaire pour attirer le bourgeois flâneur, tout en reléguant les « indésirables » à la périphérie. Mais en interdisant toute possibilité de manifestation autre que commerciale, ce piétonnier n'est plus un espace public. À la place, on y crée une nouvelle urbanité factice sans aucune historicité, que l'on réduit à ses traits publicitaires les plus saillants (le « Beer Temple » par exemple), transformant les habitants en touristes dans leur propre ville.

Or, l'égalité d'accès à l'espace public et la primauté de certains intérêts (notamment publics et particuliers) qui s'y déploient sont des questions essentielles.

La multiplication des formes de « réappropriation de l'espace public » à Bruxelles s'inscrit depuis plus d'une dizaine d'années dans une démarche très peu spontanée, initiée tantôt par le privé, tantôt par le public mais toujours soutenue par des autorités territoriales. Souvent très médiatisées, les activités organisées vantent des qualités culturelles et citoyennes suffisamment vagues ou neutres que pour ne fâcher personne.³ On est bien loin d'affichages libres, de rassemblements spontanés ou d'une conception de l'espace public pluriel, expérimental et critique.

Le droit de se rassembler dans l'espace public est soumis à des règles, généralement au motif du maintien de l'ordre ou de la tranquillité du voisinage. Coller une affiche, un autocollant, ou dessiner sur un mur sont passibles d'amendes, distribuer un tract un tant soit peu politique est susceptible d'une confiscation ou d'une arrestation administrative, alors qu'on tolère la diffusion de feuillets publicitaires. Nombre de parcs ferment leurs portes la nuit et tout nouvel espace de sport est grillagé et accessible à des horaires précis. Même les opérations purement événementielles de « réappropriation », gratuites ou payantes, n'hésitent pas à clôturer l'espace public et à toujours donner davantage de place aux entrepreneurs privés et aux publicités au détriment des différents acteurs collectifs à ancrage local (comités de quartiers, associations, lieux culturels...).

Cette uniformisation marchande produit de nouveaux espaces où les rassemblements événementiels simulent un « vivre ensemble » pacifié. Simulacre faisant office d'image de marque pour renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des investisseurs et des habitants plus nantis. Pour les couches plus populaires et ceux qui ne peuvent et/ou ne veulent pas se conformer à leur rôle de

client, il faut composer avec des espaces de plus en plus sécurisés, cadrés et contrôlés notamment via la vidéosurveillance. Pendant ce temps, l'agora, les lieux de délibération et de prise de décisions politiques, eux, restent bien à l'abri des regards.

LES CHANTIERS SILENCIEUX DE L'EUROPE

Un dispositif sécuritaire, c'est ce que vous trouverez si vous êtes parvenu à localiser l'entrée du Conseil Européen. Félicitations, vous avez déjoué embûches, obstacles et barrières pour y arriver. Vous avez traversé les autoroutes urbaines, les chantiers perpétuels du quartier Léopold et l'esplanade du Parlement européen où les rafales de vent vous poussent vers la sortie. Ni rencontre, ni confrontation, ni dialogue en ces lieux. L'espace physique est à lui seul à l'image de l'espace public européen : un parcours du combattant pour celui qui le cherche. L'incapacité du citoyen européen d'accéder aux positions des gouvernements et aux conflits qui les opposent empêche la constitution d'une pensée politique critique sur l'Europe.

Cet espace public faussement pacifié constitue l'horizon indépassable de la démocratie de marché qui impose sa loi. Mais cette vision séduit de moins en moins, et ses logiques marchandes et fonctionnalistes continuent d'engendrer l'atomisation des liens sociaux.

Plutôt que de la remettre en question, on préfère pointer les projecteurs sur ses dommages collatéraux dans les espaces physiques urbains : la fragmentation, le séparatisme, le repli sur soi (ou l'entre-soi), autant de signes du délitement de la « cohésion sociale » et du lien.

Attendre des espaces publics qu'ils agissent comme outil de pacification, c'est-à-dire qu'ils désamorcent les tensions sociales, c'est nier et masquer le fait que la ville est un terrain de luttes et de confrontation d'idées, de classes, de genres, etc... Attendre des espaces publics qu'ils « recréent du lien social », c'est faire peser sur le territoire les dysfonctionnements d'une société de plus en plus stratifiée et polarisée.

En permettant aux citoyens de se confronter à l'autre au-delà des frontières du foyer ou du quartier, les espaces publics peuvent et doivent redevenir des relais pour le débat public. ●

1. Habermas J. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. (Trad. Marc de Launay). Paris, Payot.

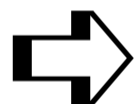
2. Garnier Jean-Pierre, « Scénographies pour un simulacre : l'espace public réenchanté », *Espaces et sociétés*, 3/2008 (n° 134), p. 67-81. www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2008-3-page-67.htm

3. Parmi ces activités, on peut citer : Bruxelles-les-Bains, Brussels Summer Festival, Apéros urbains, Nuit Blanche, Roller Parade, Fêtes des voisins...

PIÉTONNIER DU CENTRE : LA MISE EN SPECTACLE DE L'ESPACE PUBLIC

En novembre dernier, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, se tenait une de ces réunions de quartier dont la Ville affirme fièrement sur son site qu'elles sont « *un lieu de dialogue entre le Collège des Bourgmestre et Échevins et les citoyens de la Ville de Bruxelles* ». Au menu, ce jour-là, le Pentagone Ouest, à savoir, la zone s'étendant entre le grand piétonnier et le canal.

ISABELLE MARCHAL, PLATEFORME PENTAGONE



Parmi les opposants à ce piétonnier mal pensé mais néanmoins toujours demandeurs de zones piétonnes, le mot « dialogue » fit sourire les uns, pleurer les autres et découragea les troisièmes de faire le déplacement. À quoi bon ? Depuis le temps qu'ils alertent les autorités de la Ville sur le report de trafic du boulevard, devenu piétonnier, vers les petites rues devenues *by-pass*... Depuis le temps que la Ville leur répond par l'indifférence ou le mépris, quand on ne leur fait pas tout bonnement comprendre qu'ils sont victimes d'hallucinations – visuelle, auditive et pulmonaire – collectives...

LES MAQUETTES ET LA VIE EN VRAI

Les plus entêtés ou les plus en forme y allèrent donc. Comme toujours, on parla beaucoup de belles, insécurité, mais aussi piétonnier et Beer Temple. Un monsieur évoqua l'aménagement de la ligne de tram, à hauteur du boulevard d'Ypres et du Quai du Commerce, dans le tournant. « *Je dis toujours à mes amis qui vivent à l'étranger que j'habite dans la seule ville au monde où un tram roule sur un lac* ». Rires. Le bourgmestre rit aussi et reconnut que ce n'était pas très réussi mais que « *sur la maquette, ça donnait très bien* »... « *Ah ? Comme le piétonnier, alors ?* » ajouta une petite voix, goguenarde. Rires. Mais sans le bourgmestre, cette fois.

La réunion suivit son cours. Ce qu'il a été possible de dire, à propos du piétonnier, ne diffère pas fondamentalement des constats déjà maintes fois évoqués ou développés ces derniers mois, d'un projet mis en place sans véritable concertation, une des causes majeures des problèmes qu'il rencontre. Des constats qu'à part la Ville de Bruxelles, plus grand monde ne nie aujourd'hui, même si les conclusions diffèrent sur la manière de rectifier le tir.

Par contre, à l'instar de la ligne de tram « *qui donnait très bien sur maquette* », se projeter sur ce que sera le piétonnier de demain et en faire, aujourd'hui, la critique anticipée est plus délicat. Pour s'en faire une idée, les déclarations des membres du Collège font office de boussole. Dans un premier temps, dans sa présentation du projet, la Ville s'est surtout concentrée sur le contraste entre le « *moche* » (avant/maintenant) et le « *beau* » (après les travaux). Elle le dit, le répète (le martèle) l'aspect esthétique du piétonnier finira par emporter l'adhésion, si pas de tous, au moins d'une bonne partie des usagers du centre-ville.

CONFISCATION DU DÉBAT PUBLIC

Mais la réussite d'un projet de cette envergure ne peut pourtant se limiter à la seule question « du beau et du moche », par ailleurs totalement subjective, susceptible d'évoluer avec le temps ou, au final, « *de donner moins bien que sur la maquette* ». L'absence de débat autour de tous les autres enjeux du dossier relève d'un criant déni de démocratie : transports publics, habitat, mixité des commerces, mobilité, danger de tourisme de masse, de gentrification, de spéculation, espace public... Tous ces sujets sont restés entre les mains des politiques (de la majorité), des bureaux d'études, des investisseurs, des constructeurs de parkings. Au bon peuple, on a laissé le pain, les jeux et la possibilité de donner son avis sur la couleur des bacs à plantes.

« SE RÉAPPROPRIER L'ESPACE PUBLIC »... UNIQUEMENT SUR LE PIÉTONNIER

Outre la victoire du beau sur le moche, un autre mantra de la Ville consiste à dire qu'avec ce piétonnier, on redonne au citoyen la possibilité de se réapproprier l'espace public. Dans ce but, elle

a installé, durant l'été 2015, divers jeux ainsi que du mobilier urbain fait de palettes en bois brut. Grain de sable dans ce rouage délicat : ce même été, Marion Lemesre, échevine du Commerce, permit aux restaurants de la place Sainte-Catherine d'empiéter sur près de la moitié de la place, au détriment de l'espace public. Cet envahissement de terrain et le retrait de plusieurs bancs donna lieu à un mouvement de contestation appelé « Free 54 ».

S'inspirant de ce qui avait été fait sur le piétonnier en reproduisant notamment, à l'identique, un meuble, style comptoir, fait de palettes, le mouvement déjouait le discours de la Ville, la prenant à son propre jeu. Ce qui était permis, et même encouragé, sur le piétonnier était rigoureusement interdit place Sainte-Catherine : effet comique assuré ! La Ville envoya un engin pour broyer le meuble illicite et l'échevine, très agacée, conseilla à ces petits jeunes d'aller plutôt « *jouer* » sur le piétonnier et s'indigna de leur slogan « *La place est à nous !* » qui représentait, à ses yeux, une insupportable tentative de privatisation de l'espace public. Si si !

LE PIÉTONNIER D'AUJOURD'HUI : ESPACE PUBLIC NON INCLUSIF

Pour tenter une définition de l'« espace public », prenons par exemple cette résolution d'ONU-Habitat¹ datant de 2011 prévoyant que « *tous les gouvernements et les autorités locales sont invités à faciliter l'usage des espaces publics tels que les rues, parcs et marchés, de manière à favoriser la convergence sociale, culturelle et environnementale pour que tous les citoyens aient accès aux espaces publics dans un paysage socialement juste et dans des conditions environnementales résilientes* ».

L'une des premières critiques formulées à l'égard du piétonnier fut son accessibilité rendue





STANISLAVA BELOPITOVA, BANC PUBLIC, ATELIERS URBAINS 2014

plus compliquée en transports en commun dont l'offre, en surface, a régressé depuis juillet 2015. Un changement particulièrement pénalisant pour de nombreuses personnes âgées. Dans une émission de la RTBF, Yvan Mayeur se félicitait de ce que le piétonnier était devenu « *the place to be pour les jeunes* »². On se demande si le bourgmestre a pleinement conscience qu'il n'est pas tant question de « *place to be pour les jeunes* » mais plutôt d'une zone devenue trop difficile d'accès pour beaucoup d'anciens et d'un espace public qui se dépeuple, inexorablement, d'une partie de ses composantes. Une perte pour la construction de la vie en société et une forme silencieuse d'exclusion dont il n'y a pas lieu de se réjouir.

ESPACE GENRÉ ET RÉAPPROPRIATION À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Dans une étude de 2012³ intitulée « Espace public, genre et sentiment d'insécurité », l'asbl Garance dressait un état des lieux de cet espace plus souvent dévolu aux hommes qu'aux femmes, tout en notant qu'en règle générale, les piétonniers n'accroissent pas cette tendance. Mais force est de constater que si le piétonnier du centre ne diffère pas, en journée, d'autres espaces publics, la situation se complique à mesure que la soirée avance, jusqu'à décourager les plus téméraires de s'y aventurer.

Plus inquiétant, à la mi-février, à un jet de pierre du piétonnier, une marche de nuit féministe et pacifique, destinée précisément à « *se réappropriation la rue la nuit contre les violences sexistes* », était violemment réprimée par les forces de l'ordre. Pourtant, et malgré les témoignages édifiants⁴ de la soirée, le bourgmestre et chef de la Police s'en tint à cette seule formule supposée tout justifier : « *la marche n'était pas autorisée* ». Troublant,

lorsqu'on sait qu'avec le piétonnier, il a fait de la réappropriation de l'espace public par le citoyen son cheval de bataille.

QUEL ESPACE PUBLIC DANS LE PIÉTONNIER DE DEMAIN ?

Démarrée en fanfare à l'été 2015, la version estivale du piétonnier n'est que passagère et les plans de la demande de permis sont très clairs à ce sujet. Un espace de circulation partagée au centre (y compris les véhicules autorisés, riverains, police, taxis, etc.), une zone de séjour et de terrasses commerciales ensuite, et le long des façades, une zone de « flânerie », dédiée au lèche-vitrines.

Adieu donc les tables de ping-pong, les terrains de pétanques et autres tables de pique-nique gratuites.

La fonction du piétonnier sera essentiellement commerciale – c'est une artère commerciale donc, jusque-là rien de choquant – mais, selon toute probabilité, les nouvelles enseignes ne fleuriront qu'une fois l'aménagement terminé. De nombreux commerces n'auront pas survécu aux long mois de « transition » vers le piétonnier définitif, ni aux conséquences du plan de circulation mal pensé. Alors qu'ils sont en plein désarroi, la Ville se vante d'attirer de nouveaux commerces et investisseurs, « *qui arrivent déjà, là où des commerces s'en vont* »⁵. Dans l'ancien passage Saint-Honoré, un Carrefour vient de s'installer.

Affaire à suivre, mais il y a fort à parier que cette mutation du boulevard se fera surtout au détriment des petits commerces (cette tendance est déjà amorcée) et au bénéfice d'enseignes multinationales, semblables à celles qu'on trouve déjà dans d'autres villes (parfois même dans d'autres quartiers) ou métropoles, mises en concurrence effrénée les unes avec les autres.

Bruxelles

ALODERMA

révolution

près de chez vous

ESPACE PUBLIC, AVEC DES GUILLEMETS ?

Une question se pose : lorsque ces grandes enseignes seront devenues majoritaires, qui nous garantit que la Ville ne leur confiera pas la gestion de l'espace public ? Ce ne serait pas une première : Barcelone (dans le quartier de 22@Barcelona) ou Hambourg, avec l'exemple des *Business Improvement Districts* (BIDs), ont mis en place un système permettant, via une taxe supplémentaire, de faire financer par les commerçants d'un quartier une amélioration de l'espace urbain : entretien des rues, marketing urbain, mais aussi les missions de surveillance, confiées à des gardes de sécurité privés. « *Mainmise sur les villes* »⁶, excellent documentaire, diffusé par Arte, en analyse le processus de mise en place et en décrypte les dangers.

IMPENSABLE À BRUXELLES ?

Rappelons que, selon le cahier des charges des projets de parkings liés au plan de circulation et semble-t-il abandonnés depuis, il était prévu de confier l'aménagement et l'entretien de l'espace public en surface à l'exploitant (privé) des parkings « publics »... On n'est donc pas passé très loin finalement, la vigilance reste de mise.

Et en soirée, me direz-vous ? Eh bien il y aura des spectacles, des *venues*, des *events*. Organisés par la Ville ou par Mobistar. Philippe Close l'a d'ailleurs bien dit : « *Nous voulons une ville où il se passe toujours quelque chose, une ville où ça ne s'arrête jamais* »⁷. Il aurait pu ajouter : une ville où tout est en permanence sous contrôle.

Je repense soudain à cette formule des Situationnistes, que la Ville avait « empruntée » lors du lancement du piétonnier « *Changer la ville pour changer la vie* ». Aussi laisserai-je à Guy Debord, l'un de ses penseurs, le mot de la fin :

« *Le spectacle est le moment où la marchandise est parvenue à l'occupation totale de la vie sociale. Non seulement le rapport à la marchandise est visible, mais on ne voit plus que lui : le monde que l'on voit est son monde. La production économique moderne étend sa dictature extensivement et intensivement.* » Guy Debord, *La Société du Spectacle*, 1967. ●

1. Organisation des Nations Unies pour les établissements humains. Cette agence est mandatée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour promouvoir socialement et écologiquement des villes durables.

2. Émission Jeudi en Prime, 28 avril 2016, RTBF : <http://fr.newsmonkey.be/article/3068>

3. Espace public, genre et sentiment d'insécurité, www.garance.be/docs/12EspacepublicgenreFR.pdf

4. Et soudain, tout bascule : Manifestation féministe et violences policières <https://www.facebook.com/notes/fps-femmes-pr%C3%A9voyantes-socialistes-et-soudain-tout-basculer-manifestation-f%C3%A9ministe-et-violences-polici%C3%A8res/940151782787749>

5. Émission #M du 1^{er} mars 2016, BX1 <http://bx1.be/emission/m-31/>

6. Mainmise sur les villes https://www.youtube.com/watch?v=g_i_Ti1unOs

7. Bruxelles les Bains en vitesse de croisière, *La Libre Belgique*, 22 juin 2015, <http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/bruxelles-les-bains-en-vitesse-de-croisiere-558924ec3570f340d74d146a>



POURQUOI TOUT EST TOUJOURS DÉGLINGUÉ

Ci-dessus : Molenbeek, parvis de la gare de l'Ouest. Tout neuf, et déjà déglingué... Ça a été réparé en coulant de l'asphalte.



La grande misère du manque d'entretien des voiries.

PATRICK WOUTERS, BRUXELLESFABRIQUES



Dans l'espace public, tout est toujours un peu déglingué. Il manque au trottoir un pavé, une planche au banc public, un montant à la rambarde, la corbeille à papiers est de travers, un arbuste grandit sur le monument, il y a des nids de poule dans la chaussée (et je ne mentionne pas les morceaux qui tombent du plafond des tunnels bruxellois...)

COMMENT CELA SE FAIT-IL ?

L'assèchement voulu¹ des finances publiques oblige les gestionnaires de la voirie à comprimer les budgets consacrés à l'entretien. En conséquence, les équipes d'ouvriers sont réduites, on ne remplace pas les contrôleurs et chefs de brigade partis à la retraite, mais on engage des « managers » qui conseillent au politique de « moderniser » l'entretien en le confiant à des firmes privées, « beaucoup plus efficaces ».

Dans ces conditions, le petit entretien sera négligé : il n'est pas possible de demander à une firme privée de patrouiller dans les rues pour intervenir ponctuellement sur de très petits chantiers de réparation. Le système de facturation serait d'une grande complexité, les possibilités de fraude nombreuses, et cela impliquerait une surveillance telle que le gain espéré par l'économie d'échelle serait réduit à néant. Ajoutons que le recours au privé entraîne d'office un surcoût destiné à rémunérer les actionnaires de la firme.

Les interventions fines qui étaient effectuées jusque dans les années 1970 par des équipes communales polyvalentes, responsables d'un secteur déterminé, ne sont possibles que soutenues par un brigadier attentif, et à la condition que tout le territoire soit découpé en secteurs suffisamment petits pour être gérables.

À titre d'exemple, mentionnons les parcs et jardins publics régionaux entretenus encore

aujourd'hui par des jardiniers établis sur place, qui se sentent « propriétaires » de « leur » parc. Une rapide inspection de l'ingénieur chef de service suffit à repérer immédiatement les manquements et il peut interpellé sur place le brigadier responsable. Voilà une gestion efficace, au service du bien public.

GRANDS TRAVAUX PLUTÔT QUE PETIT ENTRETIEN

Puisque l'entretien local ne se fait plus, on est donc contraint de laisser les choses se dégrader pour, tous les vingt ou trente ans, refaire la voirie à neuf, de façade à façade. Ce sont là des chantiers qui conviennent parfaitement aux grosses entreprises privées.

Question : Que se passe-t-il après l'inauguration ? Réponse : Après l'inauguration, il ne se passe... rien. (Ayant coupé le ruban, les monarques et leurs figurines repartent à l'arrière des berlines). Il ne se passe rien en trente ans, pendant lesquels lentement mais sûrement tout le bazar se dégrade, jusqu'à ce que tout soit remis à neuf, avec de gros moyens mécaniques. (Puis : retour des berlines pour une nouvelle inauguration, etc.)

3 000 000 € X 10 ≠ 300 000 € X 100

À cela s'ajoute le fait suivant : supposons qu'une administration ait annuellement 30 millions d'euros à dépenser en travaux d'infrastructure. Naturellement, elle aura tendance à produire 10 dossiers de 3 millions d'euros plutôt que 100 dossiers de 300 000 €. Parce que, pour un même budget, le travail est dix fois plus grand, la gestion administrative étant plus ou moins identique d'un dossier à l'autre. Mais ce fait porte de grandes conséquences : avec 100 dossiers vous avez besoin de dix fois plus de contrôleurs. Poursuivant une ligne

du moindre effort, l'administration préfère gérer 10 gros dossiers que 100 petits.

BELIRIS

Le mode de financement particulier de Bruxelles intervient également dans ce processus. Bruxelles étant sous-financée, l'État fédéral se doit de compenser en partie l'utilisation qu'il fait de sa capitale par l'accord Beliris. Ce système d'allocations pour des projets précis favorise une politique de grands travaux, plutôt que de payer les dépenses consacrées au petit entretien.

PRODUCTION DES NORMES, DISPARITION DU PAVEUR

Un troisième phénomène contribue à ce qu'on privilégie les grands travaux à l'entretien, c'est la question des « normes ».

Un institut de recherche privé d'utilité publique a été créé en 1952 par le groupement



Berchem-St-Agathe, place Albert Schweitzer, un plan pour l'élimination des vieux et des distraits (attention à la bordure en pointe, très douloureuse!). Admirez le camouflage agressif.



PATRICK WOUTERS, 2017

professionnel des (gros) entrepreneurs de travaux de voirie : le Centre de Recherches Routières (CRR). Cet établissement produit des normes et coédite par exemple avec Bruxelles Mobilité des fascicules dans lesquels on explique comment réaliser un trottoir, une piste cyclable, etc. On y analyse ce qui est le trottoir idéal dans telle et telle circonstance. En bref : c'est toujours avec du ciment et du béton.

Il s'ensuit que tous les ingénieurs de travaux publics se réfèrent à ces normes. Celles-ci deviennent des codes de bonne pratique, c'est-à-dire l'unique façon de faire les choses. Cette chaîne très puissante produit un effet d'autorité. C'est là-dessus que porte notre critique. Bien sûr, ils font des bons trottoirs. Mais ils ne font pas des bons trottoirs durables! Pire : ils déconseillent de réaliser des trottoirs en revêtement semi-perméable, car ceux-ci ne seraient pas des trottoirs durables (durable dans le sens où un tel trottoir requiert un entretien annuel). Ils confondent durable et indestructible.

Le fait qu'un tel trottoir soit réparable avec des moyens simples, et demande un entretien annuel est pour nous un avantage en termes de permanence, de réversibilité et en termes d'emploi ouvrier. Pour les faiseurs de normes, une telle approche est à proscrire, car ils n'intègrent dans leurs recherches que le bon marché immédiat, ce qui implique le travail machinal, une grande consommation de pétrole, toujours du ciment et une organisation du travail tayloriste.

Ils excluent ainsi automatiquement les manières de construire faisant appel au savoir ouvrier. L'ouvrier ayant le travail « dans ses mains »



est autonome (donc moins interchangeable et partant plus résistant face au patron).

PERTE DE CONNAISSANCE DE L'EXPERT

Le CRR est l'outil d'un lobby de bétonneurs déguisé en institut scientifique, qui impose des normes, lesquelles déterminent ensuite toute la politique des Travaux Publics. Puisque ce lobby a fait disparaître de la mémoire collective l'art de faire des routes en pavés et qu'il ignore ce savoir-faire, il les proscriit. L'ingénieur en charge du projet de bétonner l'avenue du Port le déclarait comme Article de Foi : il est impossible de faire une route en pavés posés sur sable qui résiste à un charroi de 300 camions par jour. Que les pavés de l'avenue du Port n'aient pas été refaits depuis 1964 et portent quotidiennement depuis 50 ans et sans entretien un tel charroi ne lui fait pas douter de son Évangile : voilà la puissance des normes!

LA FONCTION DE L'ARCHITECTURE N'EST PAS DE COUPER LE SOUFFLE

Ce qui complique aussi l'entretien, c'est la manie des concepteurs de vouloir à tout prix se singulariser. Chaque place publique se voit pavée d'un dessin particulier, si possible radicalement différent de la texture de la place voisine. Impossible pour un service d'entretien des voiries de garder tous ces modèles en stock ; au cours des années, certains ne sont plus fabriqués ou importés. L'espace public devient, avec tous ces « gestes architecturaux » un panachage confus, alors que l'espace commun devrait idéalement être sobre et unifié, permettant au théâtre de la vie de se dérouler, sans que le décor attire à lui toute l'attention.

LA RÈGLE DE BASE DE LA LONGÉVITÉ EST L'ENTRETIEN

Nous voulons :

- des brigades de paveurs et la création d'une coopérative intercommunale « Les paveurs bruxellois » ;
- consacrer l'argent public à des salaires de cantonniers, de paveurs, plutôt qu'à l'achat de matériaux neufs.

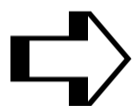
Nous faisons le choix de la sobriété, et même de la lenteur, puisque la violence sourde de la rentabilité immédiate et du profit (voir note 1) se donne à lire jusque dans les pavés déchaussés. ●

1. La Région, comme les communes, est victime des politiques d'austérité (que d'aucuns osent nommer « bonne gouvernance » !) En bref une conséquence de la concurrence fiscale à la baisse déclenchée entre pays par la « mondialisation ultralibérale » et qui entraîne l'assèchement automatique des ressources publiques.

DE L'INTROUVABLE ESPACE PUBLIC EUROPEEN

L'Union Européenne n'a sans doute jamais été autant critiquée, y compris par ses propres dirigeants. Signe que la bulle bruxelloise commence à craquer et qu'un véritable débat public et contradictoire sur ce que devrait être ou ne pas être l'Europe est en train de s'installer? Ou que les contradictions du « projet européen » sont devenues intenable? Sans doute un peu des deux.

MARTIN PIGEON, CORPORATE EUROPE OBSERVATORY



Dans son livre « Une petite ville nazie », paru en 2003, l'historien américain William S. Allen étudiait l'évolution d'une petite ville allemande de Basse-Saxe entre 1930 et 1935. L'une des conclusions les plus saillantes de son ouvrage portait sur ce qui a permis aux nazis d'asseoir leur domination sur la ville, et ce rapidement, alors qu'ils y étaient minoritaires : la fermeture des lieux de rencontre et de discussion tels que clubs de sport, associations, cafés... qu'ils ne contrôlaient pas. Dans ces lieux pouvait se réfugier une parole collective contradictoire : leur fermeture a empêché les opposants de l'élaborer. Dans cette ville, l'espace public avait été confisqué par un seul parti.

Si l'espace public représente l'ensemble des débats, espaces de passage et de rassemblement dont l'accès et l'usage est ouvert à tous, il est, fondamentalement, une condition nécessaire (mais pas suffisante) à l'existence de la démocratie. Sans lieu commun où échanger et discuter, que ce soit dans la rue ou dans des médias visibles du plus grand nombre, pas de débat public, et donc pas d'élaboration de la volonté commune des citoyens. S'il ne suffit pas que le contenu d'un document soit publié pour devenir un objet de débat public, nul débat public ne peut avoir lieu à son propos sans sa publication préalable.

L'absence d'un espace public européen à l'échelle continentale a été abondamment discutée – et souvent déplorée – par les spécialistes de science politique. Le mal est de plusieurs ordres.

Tout d'abord, la langue. Pour les optimistes, « la langue de l'Europe est la traduction » (Umberto Eco)¹. Pour les pessimistes, elle n'existe pas (aucune langue commune à tous les habitants des 28 pays membres). Quelque part entre les deux, on trouve l'anglais, la langue de communication internationale dominante du moment, quoique langue nationale du premier pays ayant annoncé son intention de quitter l'Union, et... le brusselish, langue du quartier européen de Bruxelles, un idiome inspiré de l'anglais. Mais celui-ci a déjà suffisamment évolué pour susciter les protestations des traducteurs de la maison, inquiets de



voir que les productions législatives des institutions de l'Union Européenne (UE) comprennent de plus en plus de mots inconnus des anglophones natifs eux-mêmes.

LES ÉTATS-NATIONS DIRIGENT L'EUROPE, MAIS SANS LE DIRE

Ensuite, les institutions. L'Union Européenne reste contrôlée en dernier ressort par les gouvernements nationaux, particulièrement les plus grands, qui prennent les décisions finales collectivement et en secret, au Conseil. En conséquence, sauf conflit entre gouvernements dont la violence les pousserait à prendre les médias et l'opinion publique à partie (cas-type : la Grèce et sa dette ou l'opposition de la Wallonie au CETA), il est difficile de savoir quelles positions les gouvernements nationaux, qui ont pourtant le dernier mot, défendent lors des négociations.

Les lobbyistes bien en cours et les journalistes d'un pays donné peuvent trouver cette information auprès de leurs contacts au sein

des diplomaties nationales, mais il est rare que toutes ces informations soient rassemblées et que l'on puisse consulter, dans un même document public, ce que les différents gouvernements ont voté et pourquoi. S'il est impossible aux citoyens de l'UE de comprendre ce qui se passe réellement au moment où cela compte, avant les décisions finales, il leur est donc impossible de tenir leurs gouvernants responsables de leurs actes (tandis qu'il est fort commode pour ces derniers d'incriminer « Bruxelles »).

LES ÉLECTEURS N'ONT PAS ACCÈS AUX INFORMATIONS QUI LEUR PERMETTRAIENT DE COMPRENDRE LES ENJEUX DES DÉBATS EUROPÉENS

Cela signifie aussi qu'il est impossible aux électeurs de percevoir ce que pourrait être un hypothétique intérêt général européen, qui aille au-delà des intérêts des États, puisqu'ils n'ont jamais accès à l'ensemble des positions et des arguments débattus par leurs gouvernements entre eux. Cela permet à ces mêmes gouvernements d'euphémiser ou de dissimuler les conflits politiques qu'ils ont entre eux, alors que ce sont exactement ces conflits qui renseigneraient le mieux sur la nature politique de ce qui est discuté. Quels projets pour quelle vision politique ? Au contraire, l'euphémisation des conflits politiques et leur limitation à des considérations techniques ne laisse aucune chance aux non-spécialistes de comprendre les enjeux politiques de ce qui est débattu.

Aujourd'hui, s'il existe un « espace public européen », il est largement limité aux professionnels du quartier européen, lobbyistes, journalistes... Dans tous les États on retrouve bien sûr aussi ce cercle des professionnels autour de la délibération publique, mais les médias, quand ils font leur travail de traduction politique en tout cas, permettent aussi aux non-professionnels de comprendre et de suivre. Dans les pays de l'UE, le traitement médiatique des informations européennes est trop segmenté (par langue, par pays) et, souvent, imprécis, pour permettre cela.

LE PARLEMENT EUROPÉEN, UNE PARENTHÈSE DÉMOCRATIQUE DANS LE PROCESSUS LÉGISLATIF

Ce trou noir démocratique de l'UE est doublé d'un autre : le Parlement ne peut initier de législation par lui-même. Il ne peut qu'amender ce que lui envoie la Commission Européenne. Or, la façon dont on formule un problème oriente de façon décisive les réponses que l'on peut y apporter. Le contrôle de ce débat politique très important échappe ainsi à tout contrôle démocratique, au grand bonheur des lobbyistes qui, eux, font tout ce qu'ils peuvent pour imposer leur vision des choses et leurs priorités dès la phase de conception des politiques. Vu les moyens ridicules dont disposent les institutions européennes par rapport à leurs pouvoirs, ils n'ont pas trop de mal.

En conséquence, le Parlement ne peut guère que poursuivre une discussion cadrée au préalable par la Commission et, souvent, les lobbies : son rôle est souvent réduit à limiter les dégâts (s'il le veut!), et il ne peut guère exprimer son éventuelle opposition qu'en amendant et rejetant les textes qui lui sont proposés. De plus, il a beau

être co-législateur sur nombre de sujets importants, il ne peut rien obtenir s'il ne trouve pas un compromis avec les États. Et comme ceux-ci ne publient pas leurs positions individuelles, il est très difficile de les critiquer publiquement et de faire bouger les lignes.

BÊTISE ET INJUSTICE DES RÈGLES

Conséquence de ce qui précède : l'UE est basée avant tout sur le respect de règles communes, pas sur la délibération publique. Et quand la réalité se met à souligner l'absurdité de ces règles – elles-mêmes l'expression de certains choix politiques bien particuliers – en l'absence d'un lieu commun de formulation de l'intérêt général pour les changer rapidement (aboutir à un consensus à 28, ou même 19 États dans le cas de l'euro, est à peu près mission impossible), la seule solution est de contrevenir auxdites règles sans le dire. Mario Draghi fait ainsi de la politique monétaire non-orthodoxe, la Commission n'embête pas trop la France avec ses déficits publics, l'Allemagne avec ses excédents commerciaux records... mais les pays plus petits et plus pauvres, comme la Grèce ou le Portugal, n'ont pas droit à la même mansuétude. Et cela se voit.

UN ESPACE PUBLIC EUROPÉEN PEUT-IL NAÎTRE DES CRITIQUES ADRESSÉES À L'UE ?

Paradoxalement, cette critique signale aussi une sorte d'apparition de l'espace public européen au sens d'un objet commun de discussion à travers le continent. On n'a en effet jamais autant parlé de l'Union Européenne que depuis qu'elle est menacée de désintégration. L'élection de Trump et ses appels initiaux, quelque peu tempérés depuis, au démantèlement de l'Union Européenne est pour celle-ci un véritable séisme existentiel : les États-Unis ont largement aidé à sa création et n'avaient jamais cessé d'en appuyer les développements, tout au moins tant qu'elle restait un espace de libre-échange commercial commode pour leurs entreprises.

Qu'advient-il du « projet européen » maintenant que le « grand frère » américain semble avoir abandonné son rôle ? Ses dirigeants actuels parviendront-ils à accepter d'abandonner une partie de leur pouvoir à une expression publique qui leur serait supérieure dans certains domaines ? Ou pas ? L'idéologie technicienne de gouvernance de marché qui a tellement influencé l'histoire des institutions pourra-t-elle être remplacée par une vision réellement politique au service des habitants du continent ? Quelles que soient les compétences laissées à l'UE à l'avenir, en admettant que l'UE elle-même survive à ses propres contradictions à moyen terme, celles-ci resteront-elles gérées entre technocrates publics et privés ou confiées à des processus délibératifs ouverts et directement responsables devant tous les citoyens européens ? La démocratie ou la mort n'est pas une conclusion originale pour le « projet européen » mais il est difficile d'en voir une autre. ●



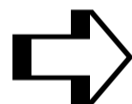
MARIO SALERNO

1. Eco, Umberto. 1993. *Discours aux Assises de la Traduction littéraire*, Arles, 14 Novembre 1993

QUARTIER LÉOPOLD, INSTITUTIONS POLITIQUES ET ESPACE PUBLIC

Confrontées à l'espace public, les institutions européennes se retranchent derrière les dispositifs de sécurité qui mettent à distance les habitants-usagers-visiteurs. Comment interpréter cet étrange paysage urbain quand il est aussi l'expression d'un espace politique tout aussi contradictoire ?

MARCO SCHMITT, ASSOCIATION DU QUARTIER LÉOPOLD

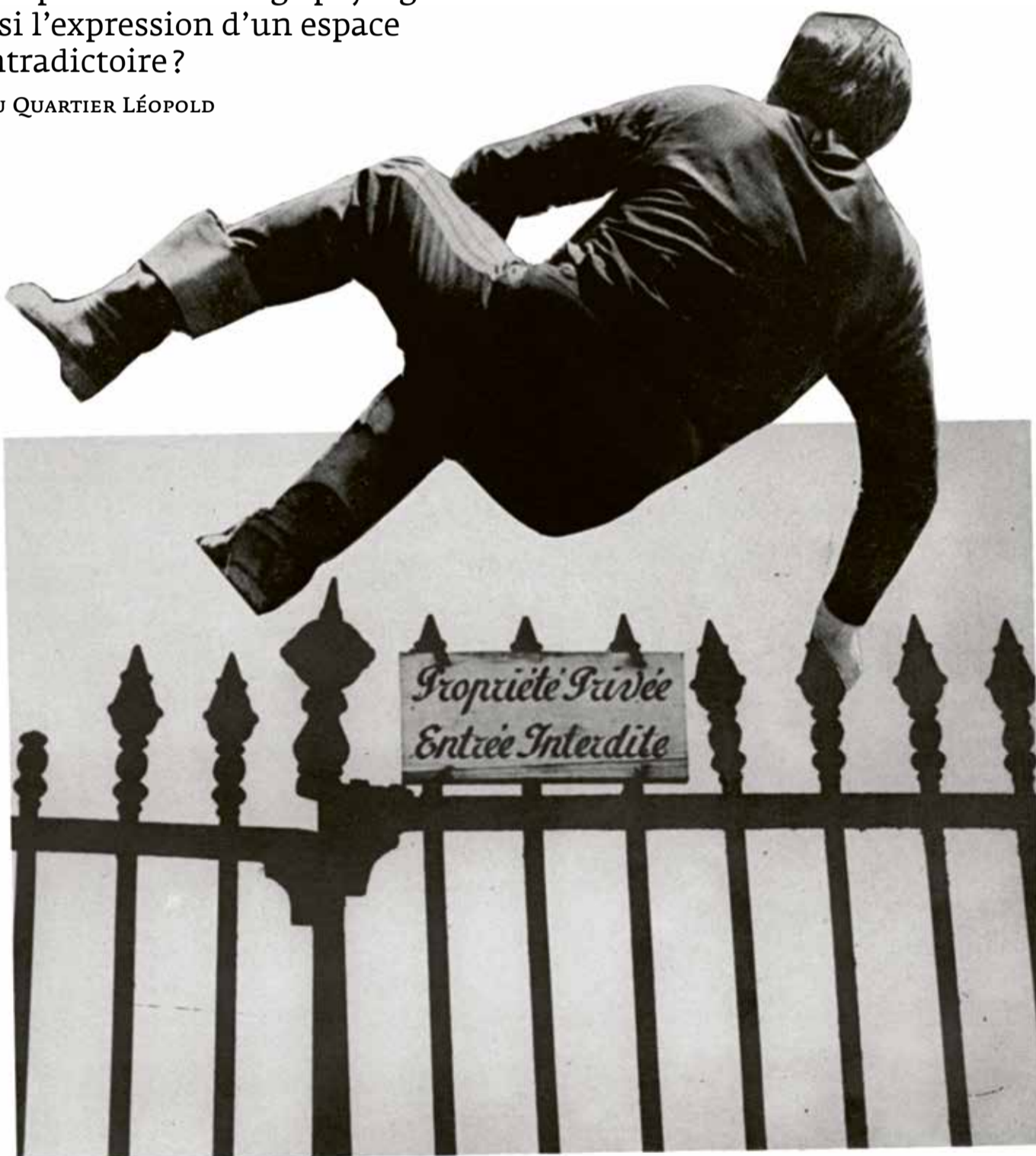


Au début des années 2000, un commissaire chargé d'assurer la sécurité de la place du Luxembourg pendant une solide manifestation de dockers, s'est rassuré en assurant au représentant d'une association d'habitants que la position des forces de police était imprenable placée derrière les « douves » du Parlement européen en construction.

LES DOUVES DU PARLEMENT EUROPÉEN

L'immeuble dont il était question est implanté au droit de l'espace public et est par conséquent en contact avec le tissu urbain du Quartier Léopold en train de devenir européen, dans un secteur où une certaine diversité a survécu à la tertiarisation de rigueur. Initialement, l'architecture du bâtiment a été étudiée de manière approfondie car il s'agissait d'y réfléchir autrement le rapport avec l'espace urbain, avec les habitants et par extension avec le citoyen européen. Il s'agissait alors de ne plus s'inscrire dans la « stratégie d'évitement » si habituelle dès que l'on approche des institutions européennes en leur siège bruxellois.

Histoire de raconter autre chose que les reculs, les barrières, les murs aveugles et la déconnexion avec la rue, il avait été convenu d'occuper des rez-de-chaussée de plain-pied par des commerces ouverts sur rue, place et esplanade. Mais les événements new-yorkais de 2001 ont changé la donne et la sécurité est passée avant l'ouverture sur la ville. Disons plutôt que le Parlement a profité de l'occasion pour remplacer les commerces ouverts de tout côté par toujours plus de bureaux, un ensemble multimédia et un centre de visiteurs privilégiant la communication institutionnelle plutôt que la proximité avec un territoire et ceux qui l'habitent encore. Et comme il fallait éclairer les nouvelles activités situées en sous-sol, deux « rues intérieures », celles qui sont devenues les douves de notre commissaire



PLAN D'AIDE EUROPÉEN



ATELIER AFFICHES POLITIQUES, LE 75 – PTTL

astucieux, ont été creusées sous le niveau du trottoir coté ville, séparant irrémédiablement l'institution politique de l'espace public commun.

L'ESPACE PUBLIC DU QUARTIER LÉOPOLD EN TRAIN DE DEVENIR EUROPÉEN

Rues en sous-sol, esplanade suspendue, entrées à l'arrière, passerelles par dessus, chemin de fer recouvert, entrées d'immeubles remplacées par des entrées de garage et un espace public tous juste bon à permettre aux voitures de s'engouffrer dans les parkings, voilà donc le paysage urbain aux abords d'un Parlement déconnecté des rues, des places et des parcs que nous fréquentons tout les jours. Que nous racontent alors tous ces dispositifs de mise à distance sur le rapport du politique à l'espace public ?

Une autre situation tout aussi remarquable, mais beaucoup plus récente, s'est matérialisée dans le nouvel immeuble du Conseil européen, qui accueille les réunions à huis clos des chefs de gouvernement de l'Union. Par les mille et une fenêtres qui composent sa façade, il tente d'exprimer son ouverture sur la ville, en réalité sur le paysage chaotique de la rue de la Loi. Le promeneur intrigué pourrait alors se demander par où se fait l'entrée et le visiteur bégueule de s'interroger sur ce qu'il devine derrière le déluge chatoyant des châssis en bois. Le premier de dénicher une petite entrée bien maigrichonne, retranchée derrière un barnum invraisemblable de dispositifs sécuritaires et le second de découvrir une sorte d'œuf fermé sur lui-même auquel on accède par on ne sait quel parcours mystérieux. Le Conseil européen n'est-il pas la plus secrète des institutions européennes ?

Ailleurs encore, au croisement de la rue de la Loi et de la chaussée d'Etterbeek, le promoteur Atenor est en train de construire pour la Commission européenne deux tours devenues bien inutiles après la défection anglaise (15 %

du budget européen et 10 % de fonctionnaires en moins), un projet de plus en contradiction avec les réglementations européennes en matière d'environnement et d'aménagement du territoire. Caché à l'arrière de la première tour, un nouvel espace public Pocket parc escalier monumental (et quoi encore?) est annoncé à cor et à cri. Mais que vaudra ce résidu urbain ouvert à tous les vents mauvais face à la crise de légitimité qui parcourt tout le projet de construction européenne ?

LES PARCOURS SECRETS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES A BRUXELLES

Lors d'une promenade commune entre l'Association du Quartier Léopold et le Corporate Europe Observatory¹, une association qui observe la manière dont les lobbys influencent les politiques européennes, de bien curieux liens sont apparus entre espace public et ce qui se passe derrière les façades.

La manière dont s'implantent et s'articulent les immeubles de l'Union, en évitant les habitants, les usagers, voire de les propres visiteurs correspond assez bien avec ce que les citoyens pensent des institutions européennes perçues comme lointaines, décalées, voire déconnectées des réalités qu'ils vivent en Grèce, en Angleterre, en France comme ailleurs.

Derrière les façades anodines, parfois attrayantes d'immeubles anciens, ou même de prestigieuses bibliothèques, là où le rapport à l'espace urbain est plus « sympathique »² un réseau occulte de groupe de pression s'organise et se répand dans un quartier sans cesse plus dédié à ceux qui circulent le nez collé sur leur smartphone et le passe sécurisé autour du cou. Ils connaissent les passages dérochés, les entrées cachées et les salons secrets où les décisions se prennent à l'insu de l'habitant-usager-citoyen.

Stratégie d'évitement et parcours occultes, ce qui compte se passe ailleurs que dans l'espace public.

Confrontées à l'espace urbain, au lieu de se saisir du paysage pour exprimer l'ouverture du projet politique, les institutions européennes quelles qu'elles soient finissent toujours par se perdre dans une série de stratagèmes astucieux pour mieux se détacher.

ESPACE PUBLIC OU SÉCURITÉ

Les attentats du 22 mars 2016 ont à nouveau changé la donne. Un plan de sécurité est en train de s'élaborer pour mieux protéger encore des institutions européennes qui ne savent plus où elles vont face à la grave crise de légitimité qu'elles traversent en ce moment. Crise économique, crise sécuritaire et crise politique se conjuguent dans le quartier européen qui ne veut pas oublier qu'il s'appelait Léopold. Comment cela se traduira-t-il dans l'espace public, tant physique que politique, de notre ville-Région ? En regard des aménagements urbains tels qu'ils ont été formulés jusqu'à présent, doit-on craindre le pire, tant pour l'espace public physique que pour l'espace public politique ? Ce dimanche 12 mars le soleil brille, le temps est doux, les enfants jouent sur la place Morichar et l'hélicoptère de la police nationale vrombit au-dessus de nos têtes.

Et pendant ce temps, Manuel « Goldman Sachs » Barroso s'active, les spéculateurs profitent, les lobbyistes s'introduisent, les politiques s'autorisent, la grande finance s'infiltré et les citoyens se demandent ce que la citoyenneté peut encore signifier à Bruxelles, comme ailleurs sur notre si petite planète bleue. ●

1. Observatoire du lobbying exercé sur les institutions et les politiques européennes. <https://corporateeurope.org/>
Voir par ailleurs le texte de Martin Pigeon dans ce numéro.

2. du grec ancien *sun* (avec) et *pathos* (souffrance). Cela peut se traduire aussi par « compassion » qui vient plutôt du latin, une manière d'être en lien avec l'autre au lieu de s'en éloigner.

DERRIERE CETTE PALISSADE,

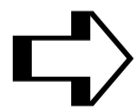


PATRICK WOUTERS, 2017

UNE RUE

Rue de la Vierge Noire, les Halles Centrales sont remplacées en 1956 et en 1962 par un bâtiment sinistre de dix étages : le Parking 58. La Ville de Bruxelles veut y installer pour 2021 son nouveau centre administratif, mais ce faisant elle supprime la Courte rue des Halles qui traversait le bâtiment.

PATRICK WOUTERS, BRUXELLESFABRIQUES



On connaît la triste histoire du Parking 58, dont la construction fut provoquée par l'échevin Paul Van den Boeynants¹. Le terrain, propriété de la Ville de Bruxelles, cédé à l'exploitant par bail emphytéotique de 70 ans, lui fut vendu en 1986 pour un prix très inférieur à sa valeur. Lors de cette transaction, l'acte de vente prévoit toutefois que la Courte rue des Halles, qui traverse le bâtiment et relie en droite ligne le quartier Sainte-Catherine à la rue des Bouchers par la rue Grétry, devra rester accessible au public.

Cette Courte rue des Halles était devenue par la construction du Parking 58 un passage couvert. En plus de sa fonction de raccourci, ce passage public livrait un accès aux bureaux du Ministère de la Prévoyance Sociale établis dans les étages, et au supermarché GB établi au rez-de-chaussée.

Lorsqu'en 2012 ces locataires déménagent, des sans-abris se réfugient dans le passage couvert. C'est alors que le propriétaire AG Real Estate en fait clôturer les accès. Parallèlement, AG Real Estate essaya d'obtenir un permis d'urbanisme

pour convertir tous les étages en bureaux, l'astuce consistant à déplacer le parking actuellement installé dans les étages supérieurs, vers 6 étages à creuser en sous-sol. Permis refusé.

La Ville de Bruxelles propose alors à AG Real Estate de construire là son nouveau centre administratif. Affaire conclue : un bâtiment « Brucity 2021 » est conçu sur mesure par AG Real Estate pour la Ville. La Ville lui louera ses bureaux pour une durée de 30 ans, avec possibilité de rachat. L'actuel centre administratif de la Ville, établi dans le Centre Monnaie, jugé obsolète et trop coûteux à rénover, sera vendu.

ARCHITECTURE TRANSPARENTE...

Les dessins publiés vantent un bâtiment blanc, entièrement vitré, quasiment immatériel. L'argumentaire du bureau d'architecture et de la Ville insiste sur la transparence : les façades vitrées rappellent l'ouverture de la Ville et des services publics au monde extérieur. Voilà un beau retour de l'Histoire : il y a cinquante ans, c'était déjà l'argument avancé par Paul Van den Boeynants

lorsqu'il imposa aux Bruxellois la construction de la Tour ITT surplombant les jardins de l'abbaye de La Cambre. Il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, disait-il : ce serait une tour « transparente ».

Brucity 2021 : voilà des bureaux dont la Ville sera locataire, qu'elle se fait construire sur un terrain qui lui appartenait. Autrefois, les villes bâtissaient elles-mêmes leur hôtel communal. Il existait même une banque publique pour financer cela : le Crédit Communal. Maintenant, on confie les affaires lucratives au privé : l'idéologie ultra-libérale est passée par là.

On va donc privatiser la Courte rue des Halles, qui sera fermée la nuit, les dimanches et jours fériés. Normal, elle était squattée par les sans-abris.

Normal? Quand les clochards dorment sur les bancs, on enlève les bancs. Et puis on ouvre des abris de nuit, l'hiver. De la même façon qu'on met sur pied des écoles de devoirs pour pallier les insuffisances de l'école, les politiques de « cohésion sociale » mises sur pied depuis les années 1990 montrent l'incapacité à enrayer les injustices dont souffrent nos sociétés. Le fait de désigner la cohésion sociale comme une politique publique parmi d'autres constitue en quelque sorte l'entérinement par les autorités publiques elles-mêmes de l'échec de toutes leurs autres politiques : étrangère, commerciale, fiscale, économique, sociale, etc.²

Certes, la Ville de Bruxelles ne peut remédier seule à l'injustice sociale, mais est-ce une raison pour privatiser la Courte rue de Halles? Est-ce trop difficile de scinder ce nouveau bâtiment en deux parties, reliées entre elles par des passerelles à partir du niveau +3, de façon à ce que la Courte rue des Halles demeure un espace public? ●

1. Voir l'article « Parking 58, partie de poker menteur », paru dans *Bruxelles en mouvements* (BEM) n°277, juillet-août 2015, accessible sur Internet : <http://www.ieb.be/Parking-58-partie-de-poker-menteur>
2. Lire : Edgar Szoc, *Inspirez, conpirez*, Éditions La Mulette, 2016 (p.85-86)



FRANÇOIS BELLENGER, BANC PUBLIC, ATELIERS URBAINS 2014

POUR EN SAVOIR PLUS



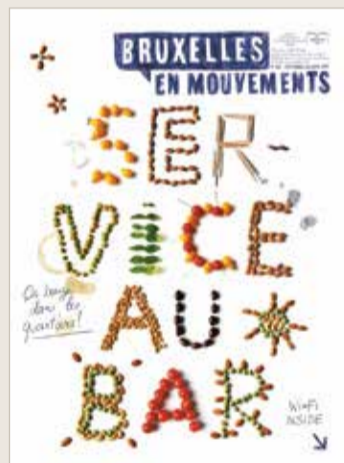
No parking, no mini-ring, no bling bling : piétonnier pour qui? *Bruxelles en mouvements* n° 275, Mars-avril 2015
Dossier entièrement consacré au projet de piétonisation des boulevards du centre-ville. Il y a beaucoup à en dire en matière de démocratie participative, de mobilité, d'attractivité commerciale, d'accessibilité des logements, de respect de la législation, etc. C'est tout le projet qui est détricoté, invitant à une lecture de la ville à hauteur humaine et exhortant les édiles à remettre l'ouvrage sur le métier.

Libre comme un piéton, *Bruxelles en mouvements* n° 271, Juillet-août 2014
L'aménagement de l'espace public



en dit long sur la place qu'on laisse aux habitants dans une ville. Spécialisation, piétonisation, marchandisation... Analyse au travers de cinq cas concrets : au quartier Léopold, dans le centre-ville, à la friche de Josaphat, et un peu partout, où le marketing urbain vise à renforcer l'attractivité touristique et résidentielle de notre région au détriment des plus pauvres.

Service au bar, *Bruxelles en mouvements* n° 266, Septembre-octobre 2013
Une légende court : certains cafés auraient le pouvoir magique de transformer leur environnement, d'apporter à eux seuls convivialité et mixité dans des endroits « assoupis », de les sortir de « l'oubli » dans lequel ils seraient



tombés. Ces bars auraient des vertus que d'autres ne posséderaient pas. Les vertus sociales des cafés « branchés » et le caractère « naturel » de leur multiplication dans la ville méritent d'être questionnés. Voilà l'objet du dossier de ce *Bruxelles en mouvements*.

Le droit à la ville, *Bruxelles en mouvements* n° 259-260, Octobre 2012
Il s'agit d'un double numéro, fruit d'une réflexion vivante et collective, inspirée par l'ouvrage du philosophe et sociologue français Henri Lefebvre « Le droit à la ville ». Qu'y a-t-il derrière ces quatre mots sonnant tantôt tel un slogan mis à toutes les sauces, tantôt telle une revendication constitutionnelle? Un droit légal? Un droit pour tous à habiter la ville



tel qu'on l'entendrait d'un droit pour tous à avoir un logement? Ou encore un droit d'accès aux services qu'offre la ville? Ou plutôt un droit pour tous à se réapproprier la ville? Et si telle est l'hypothèse, qui se la réapproprie et contre qui?

Banc public, tu peux t'asseoir dessus! Ateliers Urbains. Le résultat d'une initiative collective des Ateliers Urbains a pris la forme du « Banc public » : un journal combinant différentes approches et points de vue sur le sujet, tour à tour politiques, poétiques, humoristiques...
info@cvb-videp.be



BRÈVES D'ICI

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES : PARIS PLUS PRUDENTE QU'É BRUXELLES ?

Tandis que Bruxelles, qui bénéficiait du meilleur niveau de protection contre les pollutions électromagnétiques, y renonçait en quadruplant son seuil maximal, Paris va réduire de 30 % l'exposition aux ondes des antennes-relais...

Alors que le gouvernement Bruxellois, plus que réceptif au lobbying des opérateurs, quadruplait la norme en la portant à 6 V/m, malgré l'avis du Conseil Supérieur de la Santé qui maintenait sa recommandation à 3 V/m*. Qu'il tente à présent de diminuer encore le niveau de protection des habitants de la capitale par un nouvel arrêté technique que nous attaquons devant le Conseil d'État en collaboration avec – entre autres – les associations Teslabel, Inter-Environnement-Bruxelles, de nombreux comités de quartiers, citoyennes et citoyens.

La ville de Paris va diminuer sa norme de 30 % et montre qu'il est possible de développer les technologies mobiles sans ignorer le principe de précaution, autant que les résultats d'études récentes qui indiquent leur nocivité avérée. « *Maîtriser l'exposition des Parisiens aux ondes électromagnétiques, tout en continuant à faire de Paris une capitale numérique* ». C'est le double objectif de la nouvelle charte de téléphonie mobile que la maire, Anne Hidalgo, soumettra fin mars au Conseil de Paris. Cette nouvelle norme parisienne de 5 V/m reste malheureusement bien au-delà des 0,6 V/m, seul niveau à faire consensus mais elle montre que la hausse n'est pas ou plus une fatalité.

Source: <http://www.grondes.be/2017/03/paris-plus-prudente-que-bruxelles.html>



ACTION-DÉMONTAGE DE GRILLES ANTI-SDF

Alors qu'Angela Merkel visite Bruxelles sous la pluie, un collectif de citoyens répond à l'appel des SDF pour refuser les grilles de la honte. Il est temps d'arrêter de déplacer le problème et de proposer des solutions durables. Ce mardi 21 mars, un collectif de citoyens a démonté les barrières placées le 2 mars à la Gare du Midi par la commune de Saint-Gilles en protestation à l'éviction des personnes qui y avaient trouvé refuge. « *Nous, citoyens bruxellois, nous insurgeons contre des politiques qui prétendent répondre à la détresse des personnes à la rue par la mise en place de grillages, barbelés ou murs.* »

www.zintv.org/Action-demontage-de-grilles-anti



BRUXELLES : LES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES ENFIN PUBLIQUES... UNE SEMAINE APRÈS !

Le gouvernement bruxellois a fini par plier face aux demandes répétées des médias et de l'opposition de publier les décisions approuvées par le conseil des ministres régionaux sur le site officiel be.brussels. Mais contrairement aux engagements pris par le gouvernement régional, les décisions ne sont pas publiées le jour même de leur approbation mais une semaine plus tard.

Source : <http://www.lacapitale.be/1800239/article/2017-03-03/bruxelles-les-decisions-du-conseil-des-ministres-enfin-publiques%E2%80%A6-une-semaine-ap>



25 POLITIQUES LOCAUX S'ENGAGENT CONTRE LES LOYERS ABUSIFS À BRUXELLES

25 responsables politiques locaux bruxellois se sont engagés dans la lutte pour un logement décent et des loyers adaptés aux qualités du logement. Cet engagement plus que symbolique a été signé lors d'un meeting politique organisé mi-février par la Plateforme Logement, qui regroupe associations (RBDH, IEB, MOC, Équipes Populaires, FéBuL) et syndicats (CSC, FGTB).

Lors de ce meeting, qui a réuni plus de 300 participants le 9 février, 13 échevins du logement et douze présidents de CPAS de communes bruxelloises se sont engagés à mettre en œuvre, à leur niveau, des actions pour soutenir la lutte contre les loyers abusifs. Les leviers qu'ils comptent utiliser sont des solutions évoquées depuis longtemps par les associations dans leur combat pour un logement plus juste à Bruxelles.

Source: http://www.lavenir.net/cnt/dmf20170220_00962728

www.platformelogement.be



LA POLITIQUE RÉGIONALE MENACE LE PORT DE BRUXELLES

Quelle place pour les activités portuaires à Bruxelles ? Logistique et transport de marchandises sont indispensables pour une ville car elles permettent d'approvisionner des commerces, des populations, des chantiers, des industries ou encore d'évacuer des déblais et déchets.

Mais cet espace suscite l'intérêt des investisseurs, qui y voient une opportunité, vu le faible coût et la disponibilité des terrains, et les autorités publiques régionales y prennent de nombreuses initiatives de reconversion de l'espace public. Le géographe Mathieu Strale (ULB) montre bien pour *Brussels Studies* comment ces projets et intérêts multiples modifient les équilibres socioéconomiques de l'axe du canal, transforment le profil urbanistique et augmentent la pression foncière sur ce territoire.

Source : <http://www.lesoir.be/1464098/article/actualite/regions/bruxelles/2017-03-20/politique-regionale-menace-port>

<http://brussels.revues.org/1491>

LES PAYS-BAS FERMENT LEURS PRISONS

Contrairement à la majeure partie des pays européens, les Pays-Bas enregistrent une baisse de leur population carcérale, au point qu'ils louent désormais des places de prison à la Belgique ou à la Norvège. Une politique de réinsertion très ancienne, un recours accru aux peines courtes et aux sanctions financières, ou encore à une justice négociée, se combinent aux considérations budgétaires pour expliquer ce phénomène.

Depuis trente ans, les Pays-Bas ont adopté les standards de la « nouvelle gestion publique ». Dans tous les domaines – santé, éducation, justice –, des objectifs chiffrés ont été introduits et la rentabilité est érigée en norme. Après avoir construit un État providence social-démocrate puissant dans les années 1960 et 1970, le pays glisse vers un modèle d'État néolibéral à l'anglo-saxonne. Les professionnels du monde judiciaire espèrent désormais un renflouement des caisses. Car, en sacrifiant les programmes de réinsertion et l'accompagnement humain qui rend celle-ci possible, les gouvernements courent le risque, estiment-ils, de voir les prisons se remplir à nouveau...

Source : <http://www.monde-diplomatique.fr/2015/11/DUCRE/54148>



CC JEANNE MENJOLET

QUAND LES POLITIQUES SÉCURITAIRES SE VEULENT PARTICIPATIVES

À l'heure où la campagne électorale s'ouvre et met une nouvelle fois au cœur du débat la question sécuritaire, un bilan de la politique gouvernementale sous la présidence de François Hollande s'impose. Kevin Vacher revient sur un dispositif de police destiné à « pacifier » les cités d'habitat social et sa mise en œuvre à Marseille, montrant qu'il conduit à stigmatiser les jeunes et orienter le travail social vers la prévention de la délinquance au détriment de la lutte contre les inégalités.

Une enquête de neuf mois, réalisée dans un quartier populaire de Marseille, a montré comment, à l'échelle micro-locale, se dessine une participation sécuritaire : le dispositif policier, par sa forme participative, a pour effet de diffuser les normes policières auprès des acteurs sociaux.

www.metropolitiques.eu/Quand-les-politiques-securitaires.html

ET D'AILLEURS



CC HANSUELI KAPF, 2011

L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT DE VIENNE INTERDIT AU NOM DU CLIMAT

C'est une première mondiale ! En Autriche, la justice interdit la création d'une troisième piste à l'aéroport de Vienne. La raison ? L'impact sur le climat et la destruction de terres agricoles.

La nouvelle a de quoi ravir tous les opposants aux grands projets inutiles – et les gens préoccupés de l'avenir de la planète. En Autriche, la justice a interdit l'agrandissement de l'aéroport de Vienne au nom de la protection du climat. Dans une décision rendue publique le 9 février, le tribunal administratif fédéral de la capitale autrichienne a estimé que « l'intérêt public lié à la protection contre les effets négatifs du changement climatique, dû en particulier aux émissions de CO₂, est supérieur aux intérêts publics positifs attendus de la réalisation du projet ». En clair, la réduction des émissions de gaz à effet de serre prime sur les retombées économiques supposées du projet.

Source : <https://reporterre.net/L-agrandissement-de-l-aeroport-de-Vienne-interdit-au-nom-du-climat>

GRANDE-BRETAGNE : UNE PRISON PRIVATISÉE CONFIEE À SODEXO FAIT SCANDALE

Un reportage réalisé par un journaliste de la BBC à l'intérieur de la prison HMP Northumberland, l'une des plus importantes du Royaume-Uni, met en lumière des conditions de détention chaotiques. La prison a été privatisée en 2013 et sa gestion confiée à l'entreprise française Sodexo, qui a immédiatement supprimé 200 emplois de gardiens.

Le reporter de la BBC s'est fait embaucher pendant deux mois comme gardien dans la prison d'Acklington gérée par Sodexo, dans le nord de l'Angleterre. Les images qu'il a collectées suggèrent que la réduction drastique du nombre des gardiens par Sodexo au moment de la privatisation de 2003, ajoutés à des problèmes endémiques de surpopulation carcérale, a fait basculer la prison dans une situation chaotique.

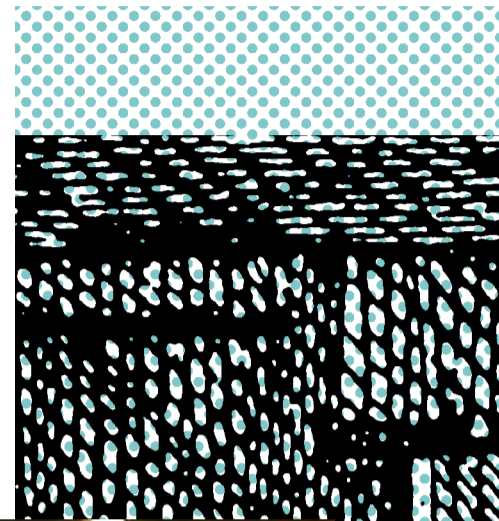
Source : <http://multinationales.org/Grande-Bretagne-une-prison-privatisee-confiee-a-Sodexo-fait-scandale>

LA VILLE INTELLIGENTE N'AIME PAS LES PAUVRES !

Les critiques du concept mouvant de ville intelligente sont de plus en plus nourries. Si le numérique et la technologie ont bien investi les villes, force est de constater que ce n'est pas selon le scénario que prévoyait la Smart City, qui était plutôt celui d'un contrôle et d'une optimisation des fonctions de la ville par les grands acteurs de la ville. Comme le souligne le nouveau programme de travail de la Fing (Fondation Internet Nouvelle génération) sur le sujet, « AudaCities », cette transformation n'a pas tant été le fait des acteurs dont la ville est le métier – comme les pouvoirs publics –, mais le fait d'initiatives citoyennes ou entrepreneuriales allant d'*Open Street Map* à *Uber* ou *Airbnb*, favorisant à la fois des formes de détournement et de concentration. « Au lieu d'imaginer un numérique qui rendrait la ville plus aisée à gouverner, il faudrait donc partir du principe inverse : que le numérique rend d'abord la ville bien plus ingouvernable demain qu'hier, avec sa multitude de nouveaux acteurs et notamment des disrupteurs au positionnement nouveau, une circulation de l'information et des circuits de décision plus complexes que jamais... »

<http://internetactu.blog.lemonde.fr/2017/02/25/la-ville-intelligente-naime-pas-les-pauvres/>





HÉLÈNE QUOIDBACH

➡ Vous avez dû le croiser prenant la parole lors d'une commission de concertation ou d'une interpellation communale, adoptant des pavés avenue du Port, animant des balades à Tour et Taxis ou accompagnant au Parlement des habitants en quête de logements. Depuis 10 ans, Mathieu

Sonck n'a pas ménagé sa peine et notre plaisir pour qu'IEB vibre sur les multiples fronts de Bruxelles.

Mathieu a été un des instigateurs du changement profond qu'a connu IEB ces dernières années et qui a remis l'association au centre des luttes urbaines.

Bruxelles en mouvements est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitants. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Abonnement annuel pour 6 numéros : 24 euros
Abonnement de soutien : 64 euros
 Versement au compte
 IBAN : BE33 2100-0902-0446
 BIC : GEBABEBB

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt : www.ieb.be

Coordination : Mohamed Benzaouia
Secrétaire de rédaction : Mohamed Benzaouia
Collaborateurs : Mohamed Benzaouia, Sylvie Eyberg, Gérald Hanotiaux, Pierre Lecrenier, Isabelle Marchal, Philippe Meersseman, Martin Pigeon, Esther Raso Granda, Dalila Riffi, Thyl Sadow, Marco Schmitt, Patrick Wouters.
Graphisme : Élise Debouny
Couverture : d'après une gravure de John Tenniel pour *Les Aventures d'Alice au pays des merveilles*, 1866
Imprimerie : Delferrière. – 1, rue de l'Artisanat – 1400 Nivelles.
Éditeur responsable : Chloé Deligne
 Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles.



Rue du Chimiste 34-36
 1070 Bruxelles.
 Tél. : 02 801 14 80
 E-mail : info@ieb.be

Organisme d'Éducation Permanente soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES